

# LA GENESE DE L'UNION SOCIALE

## JUILLET 1946 - CREATION DE L'UNION SOCIALE

L'UNION SOCIALE DES SCOP est née en 1946 de la volonté de continuer à faire bénéficier les ouvriers et employés d'anciens adhérents de la Caisse de Compensation des avantages sociaux actuellement acquis, et même d'en envisager leur développement.

Les Caisses de Compensation qui servaient les premières prestations familiales venaient d'être absorbées par les Caisses d'Allocations Familiales. Les travailleurs ne percevaient plus que les allocations de droit commun. Les coopératives ne pouvaient laisser réduire l'avance sociale que représentaient, pour leurs salariés, les différentes prestations spécifiques qu'ils connaissaient depuis des années.

△ △ △

## LE JOURNAL OFFICIEL DU 7 OCTOBRE 1946 annonçait :

Déclaration à la Préfecture de Police : Union Sociale des Sociétés Coopératives de Consommation et de Production. But : créer, administrer et subventionner des œuvres sociales en faveur des ouvriers et employés des sociétés adhérentes. Siège social : 19, rue du Renard – Paris 4ème.

△ △ △

Cependant, faute d'avoir voulu obliger les SCOP à unir leurs efforts d'action sociale dans un organisme commun, les effectifs s'amenuisaient au fil des ans. Malgré les efforts de communication de l'époque, les coopérateurs connaissaient peu ou prou l'Union Sociale et ses activités.

La Confédération Générale des SCOP avait cependant contribué au maintien du traditionnel « PECULE » aux anciens de la coopération de production, devenu depuis « INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE », et servait également une aide aux orphelins de nos travailleurs.

Les cotisations -bénévoles- du pécule et de l'Orphelinat limitaient ces prestations à un niveau bien modeste malgré la participation essentielle du budget confédéral.

## AVRIL 1973 – NAISSANCE D'UNE SECTION SPECIFIQUE POUR LE BATIMENT ET LES TRAVAUX PUBLICS D'ILE DE FRANCE

Les SCOP du Bâtiment et des Travaux Publics d'Ile de France devaient adhérer obligatoirement à un organisme d'action sociale pour répondre aux obligations résultant de la Convention Collective régionale du Bâtiment de la région parisienne (12/4/1960, 23/06/1967, 09/05/1969 - Article 6 « Oeuvres Sociales »), refondue le 28/06/1993.

Leur choix s'est porté sur l'Union Sociale, association déjà en place dans le Mouvement, et qui régissait des œuvres sociales.

C'est ainsi qu'a été créée la Section « **B** » baptisée en 1992 « **PRESTABAT** ».

Caractéristique incontournable pour cette section : la représentativité au sein du Conseil d'Administration de la section « **PRESTABAT** » doit être paritaire (moitié Collège Employeur, moitié Collège Salarié).

## **JUIN 1976 - L'UNION SOCIALE RENFORCEE : 860 SCOP**

Affirmer et développer la solidarité coopérative pour compléter ou humaniser les prestations conventionnelles ou légales ont déterminé le Conseil National Confédéral de Strasbourg, en Juin 1976, à généraliser l'adhésion obligatoire à l'Union Sociale pour toutes les SCOP confédérées. Dès lors, le service de l'ensemble des prestations sociales coopératives incombait à l'Union Sociale des SCOP.

« Il ne s'était pas agi, pour le Conseil National, de créer artificiellement une contrainte supplémentaire pour les coopératives : l'objectif recherché était tout à la fois de manifester de façon concrète que, par ses moyens propres, la coopération ouvrière entendait renouer avec la tradition qui la mettait autrefois en avance par rapport aux autres entreprises du point de vue de la protection sociale des salariés et de rendre manifeste, aux yeux des coopérateurs et de leurs familles, que le fait même d'appartenir à une Coopérative se traduisait, de façon pratique, par un « quelque chose » qui n'existe pas ailleurs ». (Rapport d'activité confédéral 1978).

## **DECEMBRE 1990 – L'UNION SOCIALE MODIFIE SON « LOOK »**

Le Congrès confédéral de Strasbourg a encouragé le départ d'un nouveau **look** pour l'Union Sociale avec la mise en place d'un **PLAN DE COMMUNICATION** :

1. Adhésion à la **CHARTRE GRAPHIQUE** de la C.G.SCOP, et création d'un **LOGO** propre à l'Association.
2. Elaboration des imprimés de demandes de prestations alignés au nouveau design.
3. Naissance de la plaquette « **L'AMIE DE TOUS LES JOURS** ».
4. Lancement du « **LIVRET D'ACCUEIL** ».
5. Effort de communication grâce aux **Revue du Mouvement** : « **COOPERATION DE PRODUCTION** » qui fait place à « **PARTICIPER** », et plus spécifique au monde du Bâtiment et des Travaux Publics, « **CHANTIERS COOPERATIFS** ».
6. Promotion des **produits des SCOP** par le biais d'un Mailing spécifique.
7. Lancement d'une enquête auprès des SCOP pour créer éventuellement une nouvelle section.

## **JANVIER 1992 – NAISSANCE DE LA SECTION « PRESTASUP »**

L'Assemblée Générale qui s'est tenue en même temps que le Congrès confédéral de Strasbourg a révélé l'intérêt que portaient certains coopérateurs aux super prestations proposées par **PRESTABAT** (section spécifique aux SCOP du BTP d'Ile de France).

Le Conseil d'Administration, ne pouvant ignorer cette demande, a lancé auprès des SCOP l'enquête « **PREST'OPTION** ». Les résultats furent édifiants : la section **PRESTASUP** était née du souhait d'un grand nombre de coopérateurs et entraînait, pour les salariés des SCOP adhérentes, le bénéfice des super prestations de **PRESTABAT**.

## **DECEMBRE 2005 – 1242 SCOP**

Les moyens de communication mis en oeuvre, la participation de l'Union Sociale dans les instances confédérales, régionales et fédérales, l'innovation et l'amélioration des prestations, ont favorisé les adhésions à l'UNION SOCIALE, lien entre le Mouvement coopératif et les coopérateurs.